



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/enfants-prives-de-liberte-droits.html>

# **Enfants privés de liberté : droits fondamentaux à surveiller**

- Nos publications - Aide et protection de la jeunesse -

Date de mise en ligne : jeudi 15 octobre 2015

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

L'article 37 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant prévoit que l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant « doit n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible ». Malgré cette disposition, UNICEF estime que plus d'un million d'enfants dans le monde sont privés de liberté.

Ces 2 et 3 septembre 2015, Défense des Enfants International-Belgique rencontrait les partenaires et experts de son projet « Children's Rights Behind Bars » dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de contrôle des lieux de privation de liberté pour mineurs afin d'accroître le respect des droits des enfants privés de liberté. Cette actualité est l'occasion pour la CODE de revenir sur la problématique de la privation de liberté des mineurs et sur ses modalités.